



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

**Le Ministre de l'éducation nationale
La Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
- VU l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

ARRESENT

Article 1^{er} – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe exceptionnelle au titre de l'année 2025 :

- 1 – M. BONENFANT Jacques
- 2 – Mme CANNEVIÈRE Sophie
- 3 – Mme CRESPIN Isabelle
- 4 – M. HAUSSY Nicolas

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **25 NOV. 2025**

P/ Les Ministres et par délégation,

Le sous-directeur

des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,
techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Vincent GOUDET